

# CONTRIBUTION À L'ENQUÊTE PUBLIQUE HUHTAMAKI LR

Association *Hier Aujourd'hui Demain* (H.A.D.)

L'Île D'Elle – le 22 décembre 2017

Conformément à la **Charte de l'environnement** qui précise qu'il est du devoir de chaque **citoyen** de protéger son environnement,

Conformément à la **convention européenne Aarhus** et ses déclinaisons législatives qui imposent une large participation du public aux processus décisionnels, ainsi qu'un accès à l'information en matière d'environnement, nous portons à votre connaissance, la contribution de notre association à l'enquête d'utilité publique visant à la **régularisation\*** de l'augmentation de la capacité de production de la société HUHTAMAKI La Rochelle, située sur la commune de l'Île D'Elle.

Après avoir lu l'avis rendu par la Direction régionale de l'environnement, il apparaît que l'étude d'impact déposée par la société HUHTAMAKI La Rochelle, reste imprécise sur les enjeux et les incidences potentielles susceptibles d'impacter le site du Marais poitevin et ses milieux naturels protégés. Parmi les demandes de régularisation remises, celle du renoncement à l'objectif du **recyclage de 100% des eaux du process industriel** interroge, et semble à contre sens des nécessités imposées par l'urgence environnementale et la protection de la biodiversité, à l'Île d'Elle, comme ailleurs.

Les observations et constatations relevées par différents riverains et habitants de la commune, notamment lors de l'incident du 3 janvier dernier qui a donné suite à des prélèvements pour analyse de la part des services concernés, laissent à penser que les **techniques de dépollution** utilisées à ce jour ne sont **plus adaptées à la nouvelle capacité de production de l'usine**.

Ce constat, qui semble partagé par les responsables de l'entreprise, appelle donc à un plan d'investissement conséquent qui permette la mise en conformité et en adéquation de l'usine avec les normes réglementaires appropriées, sur la base des **meilleures techniques disponibles**.

D'une manière générale, les évolutions réglementaires ou techniques demandées ne sont pas clairement accessibles à une **population non initiée à la lecture de ces descriptions très techniques**, pour lui permettre d'appréhender en connaissance de cause, l'objet de cette demande de régularisation, ainsi que les propositions d'évolutions techniques susceptibles de l'accompagner.

À notre sens, il nous apparaît indispensable que la société HUHTAMAKI La Rochelle, en concertation avec les autorités locales compétentes, engage un **large processus d'information et de communication** auprès de la population avoisinante, afin d'expliquer ses objectifs, ses contraintes techniques, la finalité de son projet, et le **plan d'amélioration continue** qu'elle s'engage à mettre en œuvre pour rompre avec la politique du fait accompli et parvenir au terme de cette transition, à un **respect optimal de l'environnement**.

Nous ne doutons pas de l'**impact économique et social** que représente, pour la commune de l'Île D'Elle et ses environs, l'activité de cette entreprise néanmoins, il relève aussi de sa responsabilité sociétale de satisfaire à la préservation du patrimoine naturel du site du Marais poitevin au sein duquel elle est implantée.

# CONTRIBUTION À L'ENQUÊTE PUBLIQUE HUHTAMAKI LR

Association *Hier Aujourd'hui Demain* (H.A.D.)

L'Île D'Elle – le 22 décembre 2017

\* À la lecture du dossier, nous comprenons qu'il s'agit d'une **demande de régularisation**, car nous découvrons que **depuis 2015**, Huhtamaki a mis en place **une nouvelle ligne de production** qui lui permet d'augmenter d'environ 10% le niveau d'activité autorisé.

*La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 – art. 236 a modifié l'article L123-1 du code de l'environnement : "L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement."*

## Nos observations et propositions :

- ✓ Nous imaginons que l'évolution de la capacité de production est **créatrice d'emplois** : combien d'emplois ont été créés depuis 2015 ?
- ✓ Qu'elle a des **impacts potentiels sur l'environnement et la santé** : comment sont anticipés et gérés les risques ?
- ✓ Nous percevons le **bruit accru** de l'activité de l'usine, jour et nuit : quel est le plan d'action pour le réduire efficacement et durablement ?
- ✓ Nous sommes importunés par des **odeurs nauséabondes** : pourquoi ? Comment sont-elles générées ?
- ✓ Les odeurs provoquent parfois des maux de tête : pourquoi ? Est-ce lié à certains produits employés ? Lesquels ?
- ✓ En janvier dernier, il a été constaté une nappe d'eau colorée, notamment sur le canal du contre-bot de Vix, et un écoulement trouble : est-ce en raison de canalisations devenues trop étroites pour évacuer normalement **le surplus d'eaux usées** ? Comment sont précisément traitées les eaux usées ? Comment fonctionnent les bassins de décantation ? À quelle fréquence sont effectuées les opérations de curage ? La station d'épuration n'est-elle pas obsolète ?
- ✓ La voirie de la rue des Ponts Neufs, qui dessert l'usine ainsi que le quartier du Quaireau, a besoin d'être mieux adaptée, notamment au trafic des camions et autres véhicules professionnels : ne serait-ce pas aussi l'occasion de permettre à l'usine et aux habitants de ce quartier, de se raccorder à un **réseau d'assainissement** performant et conforme aux normes actuelles ?
- ✓ L'usine est implantée dans le PNR du **Marais Poitevin, 2<sup>ème</sup> Zone humide de France**, à proximité d'une Zone spéciale de conservation-Natura 2000 : quels sont les droits, obligations et contraintes ?
- ✓ **L'eau** n'est pas une ressource inépuisable : quelles sont les quantités journalières d'eau nécessaires au bon fonctionnement de l'usine ?
- ✓ Nous déplorons le **manque d'entretien des abords de l'usine** (papiers, grillage, parking, accès...) : N'en va-t-il pas de l'image de l'usine et de celle de notre commune ? Quel est le programme d'embellissement prévu ?

# CONTRIBUTION À L'ENQUÊTE PUBLIQUE HUHTAMAKI LR

Association *Hier Aujourd'hui Demain* (H.A.D.)

L'Île D'Elle - le 22 décembre 2017

L'usine Huhtamaki est pourvoyeuse d'activité et d'emplois et la filière du papier recyclé est un marché porteur amené à se développer; c'est un atout pour notre commune mais nous ne pouvons pas nous satisfaire du seul facteur économique pour contribuer à l'attractivité de notre territoire; nous souhaitons qu'un **équilibre entre le déploiement d'activités économiques, le bien-être humain, la réduction des inégalités et la protection de l'environnement soit trouvé**; nous aspirons à un modèle de société solidaire et responsable.

Nous sommes fiers de notre usine mais nous le serons davantage lorsqu'elle sera moins bruyante, qu'elle réduira ses mauvaises odeurs et gèrera mieux ses « Zéro rejet ».



**Contribution collective** au nom de l'association *Hier Aujourd'hui Demain*

Siège social : 18 avenue de la Gare - L'Île D'Elle